

Le mouvement britannique des « conseils d'action »

(Quelques documents).

[|II

Lettre du conseil d'action de Glasgow au journal « The council »|]

Chers camarades,

Le 17 août, le Comité d'Action de Glasgow pour la liberté de parole prit l'initiative de convoquer une conférence de délégués de toutes les organisations authentiquement ouvrières de Glasgow. Son but était d'instituer un Conseil Ouvrier d'Action qui serait eu mesure de s'élever à la hauteur de la nouvelle situation de crise du capitalisme, et de réagir contre la réduction des travailleurs à un régime de graduelle extermination. Il était évident que le capitalisme allait revenir dans sa phase suprême et désespérée aux méthodes qui avaient présidé a son rapide développement, il y a plus d'un siècle : l'exploitation destructive du travail, le « sweating system ». Les ordres ont été lancés par nos maîtres : pour sauver le « pays » – autrement dit, le capitalisme industriel – il n'y a que l'exploitation intégrale des pauvres. Nous étions en face de cette menace terrible, et nous avons, dans notre Comité pour la liberté de parole, la forme même d'organisation qui était réclamée par les circonstances. Deux choses étaient nécessaires :

1. Il fallait que le Conseil d'Action soit réellement l'émanation de la classe ouvrière de Glasgow ;
2. Le programme du nouveau Conseil devait être à la fois assez précis et assez compréhensif pour forcer toutes les organisations authentiquement ouvrières à lui donner

leur adhésion.

Depuis le moment où cette décision fut prise, des efforts persévérants ont été faits pour mettre le Conseil d'Action en état de fonctionnement. Deux conférences se sont déjà tenues et une troisième est convoquée pour le 28 novembre. Il est probable que la conférence du 28 novembre marquera le départ effectif du Conseil d'Action.

Ayant participé depuis le début au Comité pour la liberté de la parole, je sais exactement combien il a été fait pour lui et pour la formation du nouveau Conseil par les anti-parlementaristes de Glasgow. En particulier, nous avons été aidés par l'imprimerie « Bakounine Press », sans aucune rétribution. La publication du journal « The Council » entreprise par les camarades de la Fédération communiste anti-parlementariste, a été pour nous d'un grand intérêt et d'une grande importance, et nous avons à considérer avec précision quelle attitude doit être la nôtre à cet égard. Une publication est en quelque sorte un défi permanent, et, si elle présente la vérité et ne rencontre pas l'aide nécessaire, elle est un reproche perpétuel. Il sera nécessaire pour le Conseil d'Action d'avoir un organe qui lui soit propre ; mais, pour l'instant, il ne peut pas courir le risque d'éditer un journal du genre « The Council ». Mais nous saluons « The Council » et nous le recommandons sérieusement à tous ceux qui nous soutiennent dans nos projets. Nous sommes certains que lorsque nous déciderons de publier un organe de notre cru. *The Council* sera le premier à s'en réjouir, et profitons de cette occasion pour exprimer nos remerciements à la Fédération communiste antiparlementariste pour la loyauté qu'elle a apporté depuis le début dans le soutien du Conseil d'Action.

[/Le secrétaire : Mac Glinchen./]

[|**III**

Ce qu'est le « means test »|]

(Enquête sur les moyens d'existence des chômeurs)

Lettre officielle reçue par une chômeuse de Glasgow. Miss Susan P.

» En réponse à votre demande de paiement transactionnel, j'ai à vous informer qu'après considération de votre cas, les services de l'Assistance publique ont décidé que dans les circonstances où vous êtes, vous pouvez, durant la durée de votre chômage, être considérée comme nécessiteuse...

» Il vous est rappelé que l'assistance ne peut vous être maintenue qu'aussi longtemps que vous prouvez être en état de chômage involontaire et que vous satisferez à toutes les conditions contenues dans la brochure T.P.L.18 (dont une copie vous a déjà été adressée) et que les règles habituelles concernant les jours d'attente et la continuité de non-emploi continueront à être appliquées à votre cas.

» Montant hebdomadaire du secours :

Première semaine : six pence (environ trois francs).

Deuxième semaine : six pence.

Troisième semaine : six pence.

Quatrième semaine : six pence.

» Le taux ci-dessus s'entend pour six jours de chômage par semaine et le montant du secours aurait à être réduit d'un sixième pour chaque jour où vous auriez travaillé.

» Vous aurez à informer les autorités compétentes de l'Assistance publique de tout changement qui pourrait survenir dans les circonstances telles qu'elles leur ont été rapportées. De plus, vous devez prévenir nos services en cas de n'importe quelle modification dans les faits mentionnés par vous dans votre demande d'assistance. »

[/ (signature illisible) /]